



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice....33  
Présents.....29  
Représentés.....4  
Absent.....0

-----  
Séance n° 1  
-----

**DELIBERATION N° 2015DEL-FIN-01**

Par suite d'une convocation en date du 4 février 2015, les membres composant le conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis au centre de loisirs, rue Derichbourg, le 10 février 2015 à 19 h 00, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire.

**Sont présents :**

S. Daumin, H. Husson, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, D. Lo Faro, C. Hervy, J.P. Homasson, N. Tchenquela, B. Lorand Pierre, R. Boivin, R. Roux, J. Ramiasa, C. Regina, H. Issahnane, A. Afantchawo, G. Suazo, S. Nasser, V. Phalippou, K. Ouzit, F. Sans, P. Vicériat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia, Y. Ladjici, P. Komorowski

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

N. Boudon représentée par H. Husson  
C. Nourry représenté par R. Roux  
M. Desmet représentée par A. Deluchat  
A. Dapra représentée par Y. Ladjici

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Patrick Blas est désigné pour remplir cette fonction.

**OBJET :**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 POUR LE BUDGET PRIMITIF DE  
LA COMMUNE ET LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2312-1 ;

Vu les débats du Conseil municipal ;

Ayant entendu son rapporteur, Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article unique : Prend acte du débat sur les orientations générales du budget primitif de la commune et du budget annexe d'assainissement pour l'année 2015.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits.

La Maire,



Certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture  
par télétransmission le 13/02/2015.  
et sa publication le .....13/02/2015..



Ville de  
**Chevilly-Larue**  
Val-de-Marne

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Fax : 01 49 78 01 36

Réf :

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2015**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires  
Budget primitif et Budget annexe d'assainissement**

Le débat sur les orientations budgétaires constitue un préalable obligatoire à la construction du budget primitif des communes de plus de 3 500 habitants. Si cette délibération n'a pas de caractère décisionnel, le débat qui l'entoure n'en demeure pas moins un moment essentiel de la vie de la commune. Ce moment privilégié doit permettre d'évoquer le contexte général dans lequel la commune prépare son budget, les objectifs et les priorités de l'année à venir, la politique d'investissement et la stratégie financière qu'entend développer et conduire la Municipalité.

Le rapport ci-après développe ces orientations générales pour les budgets ville et assainissement de l'exercice 2015, dans une perspective pluri-annuelle, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, ce débat devant se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Le budget primitif sera voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, avant le 31 mars de l'année en cours, conformément aux dispositions en vigueur.

Une des caractéristiques majeures qui structure le travail d'élaboration budgétaire depuis des années tient à son mode de préparation collégial puisqu'il veille à associer en permanence l'ensemble des acteurs de la vie locale : élus, personnels communaux, associations, comités de quartiers et plus largement l'ensemble des citoyens Chevillais, notamment à travers diverses rencontres publiques dans les quartiers. Ce mode d'élaboration participatif permet d'informer les Chevillais des contraintes inhérentes au budget de la commune et de dégager des consensus de façon progressive et thématique sur l'ensemble des points qui structurent le futur budget.

Les présentes orientations budgétaires ont été réalisées à partir d'une méthodologie de travail itérative qui, partant de scénarios prospectifs et d'une première vague de propositions des services, en lien avec les élus et en adéquation avec le programme municipal, a fait une large part aux échanges, notamment à travers l'organisation de conférences budgétaires par secteur d'activité municipale.

Elles s'inscrivent toutefois dans un contexte très fortement défavorable aux collectivités locales, soumises à une diminution historique de la péréquation verticale (baisse des dotations de l'Etat) et à une augmentation sans précédent de la péréquation horizontale (prélèvements vers d'autres collectivités), sans qu'il ne soit tenu suffisamment compte des charges de chacune. Il en ressort un effet ciseau qui à courte échéance devrait étrangler fortement les finances des collectivités locales.

A l'échelle nationale, la mise en œuvre du « plan d'économies » de 50 milliards € décliné sur les années 2014 – 2017 représente une baisse cumulée des dotations de l'Etat vers les collectivités de 28 milliards € sur 4 ans, soit une amputation de 30 % des dotations, conduisant inéluctablement à des arbitrages douloureux au détriment de l'investissement et des services publics locaux. Il convient de souligner que les collectivités réalisent 70 % de l'investissement public, 10 % de l'investissement national et contribuent ainsi fortement à soutenir la croissance et l'emploi.

Ces dispositions, qui sont la traduction des objectifs de réduction du déficit public à 3 % du PIB découlant du traité de Maastricht et du Pacte européen de stabilité et de croissance de juin 1997, n'ont produit pour l'instant aucun effet positif sur le déficit de l'Etat, qui au contraire glissait fin 2014 à 4,4 % du PIB (85,6 milliards €), soit 3 milliards de plus que celui prévu lors du vote du budget initial.

Alors que la commission européenne, dans ses recommandations à la France en date du 29 mai 2013, lui laissait un délai de 2 ans (soit jusqu'en 2015) pour atteindre un niveau de déficit à 3% du PIB, et l'incitait à la réduction prioritaire des dépenses dans toutes les administrations publiques, notamment au sein de la sécurité sociale et des collectivités locales, ces mesures de réduction budgétaire se sont par ailleurs traduites par une aggravation des déficits publics et du chômage, qui laissent à penser que les objectifs fixés par la commission européenne pour 2015 ne seront pas atteints.

Quant à la dette publique, alors que les contraintes européennes limitent son taux à 60 % du PIB, ce seuil a été dépassé en 2012 par l'Etat français et la dette publique de la France s'établit à la fin du troisième trimestre 2014 à 95,2 % du PIB.

Dans un rapport sur les finances locales rendu public le 14 octobre 2014, la Cour des comptes constate que les dépenses des administrations publiques locales représentent 21 % de la dépense publique et seulement 9,5 % de la dette publique, dont la majeure partie est contractée par l'Etat (79,5 %), le reste relevant des administrations sociales (11 %).

Malgré ces indicateurs, le rapport de la Cour des Comptes préconise de poursuivre la diminution des dotations budgétaires en demandant plus d'effort au bloc communal. Les collectivités sont ainsi invitées à poursuivre la réduction de leurs dépenses, et dégrader par conséquent, l'offre et la qualité du service public local, afin de participer au redressement national.

Ce « plan d'économies » a été fortement dénoncé par l'Association des Maires de France, à travers une résolution finale votée à l'unanimité lors de son congrès annuel en juin 2014 soulignant combien les collectivités devaient non pas être mises en accusation pour leurs dépenses mais au contraire être considérées comme « un atout pour faire face à la crise ».

A cela s'ajoute la perspective de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la métropole du Grand Paris, dont les dispositions issues de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 sont en cours de modification par voie d'amendement gouvernemental déposé dans le cadre de l'examen de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Cette construction d'une métropole du Grand Paris fait naître d'importantes inquiétudes quant aux moyens d'action et de décision des communes, et constitue une menace pour l'offre et la qualité du service public local, alors que les besoins de la population s'accroissent.

Au regard des dispositions en train de se réécrire, notamment sur les périmètres des territoires composant la métropole, les incertitudes les plus grandes pèsent sur la capacité dont disposera le territoire du Grand Orly à déployer de manière optimale ses potentiels de développement économique et d'emploi, au sein de la métropole parisienne. La signature prochaine avec l'Etat du contrat de développement territorial du Grand Orly dans le cadre du projet de métro Grand Paris (prolongement de la ligne 14), et l'affirmation par la Premier Ministre du Grand Orly comme l'un des pôles d'avenir du développement francilien, devraient toutefois constituer des atouts importants.

## 1/ Contexte budgétaire et contraintes sur les budgets locaux

Le contexte des finances publiques dans lequel doit se préparer le budget 2015 est sans commune mesure avec celui qui prévalait jusqu'à présent.

Après avoir connu pêle-mêle en un temps record, la réforme puis la suppression de la taxe professionnelle, l'émergence puis la montée en régime de la péréquation horizontale, voici que les collectivités territoriales sont une nouvelle fois mises à contribution au travers de la baisse des dotations de l'Etat et bientôt de la métropole du Grand Paris.

Notre commune se trouve donc à un tournant important de son histoire, avec une succession d'années de baisse drastique de ses moyens qui annonce des arbitrages à venir dans des proportions jamais connues jusqu'à présent.

### A - Perspectives économiques

Malgré la baisse spectaculaire de l'euro et des cours du pétrole, les économistes restent très prudents sur les perspectives de l'économie française et s'inscrivent toujours en deçà des prévisions du gouvernement pour 2015 comme pour 2016. Les 22 économistes interrogés par Reuters ces derniers jours anticipent ainsi une croissance de 0,8% cette année, le gouvernement tablant quant à lui sur une perspective de 1%.

La croissance de la zone euro devrait donc rester faible en 2015, toujours pénalisée par le désendettement public et privé. La poursuite de la hausse du chômage (11,4 % des actifs en décembre 2014) a incité les ménages à la prudence entraînant une augmentation du taux d'épargne. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ne devraient en conséquence que faiblement augmenter.

La France, à l'instar d'autres pays de la zone euro, est entrée dans une phase de désinflation, pour atteindre un point bas à 0,3% en septembre 2014 (0,4% en octobre), s'éloignant significativement de la cible de la Banque Centrale Européenne (2%).

Selon une étude publiée par l'institut national de la consommation (INC), les français ont connu entre 2009 et 2014 une dégradation de leur pouvoir d'achat, soit une baisse nette de 1500 €. Les faibles hausses de revenu (+2,9%) n'ont en effet pas suivi celles des prix, qui ont grimpé de 6,9% sur la même période.

Tous ces éléments laissent présager une nouvelle année difficile du point de vue des conséquences sociales de cette situation avec un renforcement du chômage, une augmentation du nombre de travailleurs pauvres et de fait, une sollicitation beaucoup plus grande des collectivités locales, notamment les communes et les départements.

A Chevilly-Larue, le taux de chômage est de 13,31 % et le nombre de Chevillais à la recherche d'un emploi est de 1265 (dont 844 indemnissables) contre 1152 un an plus tôt (source pôle emploi au 15 janvier 2015).

Le nombre de bénéficiaires du RSA est de 831 allocataires contre 781 un an plutôt.

Enfin, les Chevillais éligibles à l'allocation adultes handicapés sont en augmentation soit 307 bénéficiaires au 31 décembre 2014 (moins de 19ans : 1 ; 20-59 ans : 251 ; 60ans et + : 55).

Le contexte international connaît toutefois certaines évolutions. Ainsi, craignant la déflation, la Banque Centrale Européenne réinterroge aujourd'hui ses fondamentaux et a annoncé le 22 janvier 2015 un programme d'achat de dette publique. Le FMI lui-même a commencé à remettre en cause la doctrine selon laquelle les politiques d'austérité budgétaire génèrent de la croissance économique, à travers la publication d'un rapport très remarqué le 4 novembre 2014. Le changement de gouvernement en Grèce pourrait également contribuer à faire bouger les curseurs.

## B - Principales mesures de la loi de finances pour 2015

Le projet de loi de finances 2015 (PLFI) a été élaboré avec une prévision de croissance de +1% du PIB. Le gouvernement se fixe comme objectif une stabilisation du déficit public à 4,3 %, assis sur un plan d'économies en dépenses de 21 Milliards € et une très légère baisse des prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB.

Les collectivités locales sont appelées à participer à cet effort de réduction à hauteur de 3,67 milliards d'euros en 2015.

Ce recul de la péréquation verticale (dotations de l'Etat vers les collectivités) s'accompagne d'une augmentation de la péréquation horizontale (dotations entre collectivités). Ainsi, le budget 2015 voit une majoration des crédits des dotations de péréquation intégrées à la DGF (DSU, DSR, DNP) pour plus de 8,5% (+327M€), et une progression significative des montants des FPIC et FSRIF).

Cette baisse de dotations conjuguées aux fonds de péréquation se traduit par un « effet ciseau » sur les finances des collectivités, généré par la conjonction de plusieurs facteurs :

- La baisse des dotations entraîne de fait une perte de recettes de fonctionnement des collectivités
- Les dépenses de fonctionnement continueront de croître en lien avec un contexte social très difficile et du fait de l'augmentation des différents taux de TVA intermédiaire et normal
- Les transferts de charges non compensés ou compensés partiellement par l'Etat se poursuivent, avec par exemple la réforme des rythmes scolaires.

Au final, les budgets des collectivités vont être soumis à de fortes tensions en 2015 et les années suivantes nécessitant une poursuite et un renforcement des recherches d'économies et la recherche de nouvelles recettes.

Le soutien à l'activité bénéficie d'une dotation pour soutenir l'investissement local d'un peu plus de 420 M€, de l'augmentation de 166M€ du FCTVA dont le financement a finalement été exclu des prélèvements sur recettes de l'Etat, le taux de remboursement étant porté à 16,404% contre 15,761% précédemment.

**Dotations** : les transferts financiers de l'Etat aux collectivités (art.14 du PLFI2015) :

Ces transferts s'élèvent à 101 Md€ en 2015, soit une baisse de 2,4% par rapport à la LFI2014 ; selon un système de couches concentriques, soit 53,2Md€ (prélèvements sur recettes (PSR) et mission « relations avec les collectivités territoriales » aux collectivités) auxquels se rajoutent les dégrèvements d'impôts, amendes et autres crédits budgétaires pour obtenir 66,9Md€, auxquels se rajoutent la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage pour obtenir 101Md€.

Les PSR de l'Etat au profit des collectivités locales (art.14 du PLFI2015) représentent 50% de l'ensemble des transferts aux collectivités et 95% des concours de l'Etat.

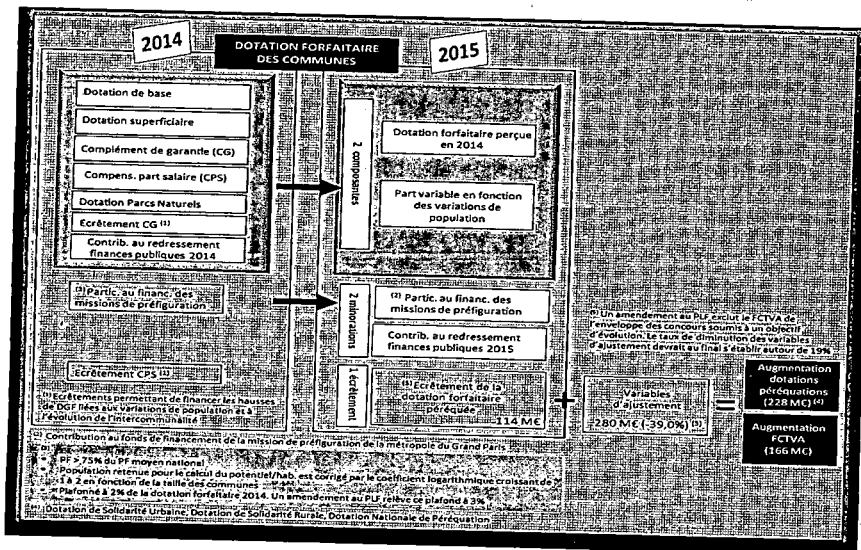
L'effort d'économie de 12,5Md€ résultant du programme de stabilité 2014-2017 porte sur ce périmètre.

Pour 2015, les PSR de l'Etat au profit des collectivités sont fixés à 50,52Md€ contre 54,19Md€ en 2014 (-6,8%).

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) inclus dans ces prélèvements passe à 5,9Md€, soit une hausse de 166M€ entre 2014 et 2015.

La nouvelle architecture de la dotation forfaitaire de la DGF (art.58 du PLFI2015) doit donner une meilleure lisibilité aux communes sur l'évolution de leurs attributions, regroupant en une seule dotation, les différentes composantes qui constituaient jusqu'en 2014 la dotation forfaitaire

attribuée à chaque commune et qui intègre la contribution au redressement des finances publiques dans le calcul de la DGF2015.



La diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) – art.9 du PLFI2015 :

Les relations financières entre l'Etat et les collectivités sont caractérisées depuis 1996 par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'Etat, dont l'évolution annuelle est fonction de l'inflation (hors tabac).

Elle est composée de la DGF, de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (allocations compensatrices de fiscalité directe locale). Pour 2015, la baisse de l'enveloppe normée est de -6,5% et se traduit principalement par la diminution de la DGF de 3,67Md€ (soit 1,9% des recettes totales hors emprunts des collectivités territoriales en 2013) répartie entre les différentes catégories de collectivités. Cette réduction sera reconduite à l'identique en 2016 et 2017.

Pour la commune de Chevilly-Larue, après une « amputation » de la DGF de 288k€ en 2014, c'est cette même somme qui sera déduite majorée de 704k€, soit un effort de près de 1M€ en 2015.

Les variables d'ajustement devraient baisser de -19% sur 2015 après avoir baissé de -22% en 2014, de -13,6% en 2013 et de -14,6% en 2012.

L'impact pour la ville en 2015 devrait correspondre à « un manque à gagner » de près de 39k€.

La répartition de la baisse de 3,67Md€ de la DGF entre les collectivités territoriales – art.58 du PLFI2015 :

Il y a reconduction des règles de calcul utilisées en 2014, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

En 2015, les recettes réelles de fonctionnement prises en compte seront minorées des recettes exceptionnelles.

Pour le bloc communal, cela correspond à une diminution de 2,071Md€, soit une minoration de 1,45Md€ de la dotation forfaitaire des communes (70%) et 621 M€ de la dotation d'intercommunalité des EPCI (30%) répartie au prorata des recettes réelles de fonctionnement constatées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans les comptes de gestion 2013.

La dotation de soutien à l'investissement local (423M€) est destinée à financer les « dépenses liées à la transition énergétique, à l'accessibilité, à la revitalisation des centres-bourg et les dépenses d'investissement nécessaires à l'accueil de population nouvelle ». Elle viendra majorer la dotation d'équipement de territoires ruraux, de développement urbain, de solidarité urbaine cible, de solidarité rurale cible.

### **Péréquations**

Augmentation des crédits de péréquation intégrées au sein de la DGF de 228M€ (art.58 du PLFI2015) :

Cette augmentation qui correspond à une hausse deux fois plus importante que celle de 2014 (119M€) est financée par les collectivités elles-mêmes pour moitié au sein de l'enveloppe normée par une diminution des variables d'ajustement, pour moitié sur la dotation forfaitaire consolidée des communes pour celles dont le potentiel fiscal dépasse 75% de la moyenne.

#### **Progression du Fonds de Solidarité des communes d'Ile de France (FSRIF)**

Le montant du fonds est porté à 270M€ en 2015, soit une augmentation de +20M€ (+8%) avec l'instauration d'un nouveau plafonnement qui limite la hausse de la contribution d'une commune contributrice à la moitié de celle du montant total du FSRIF, soit +4%.

Pour la ville de Chevilly-Larue, la contribution 2014 était de 570 549€, celle de 2015 ne pourra excéder 593 371€.

L'indice synthétique qui multiplié à la population DGF et à la valeur de point détermine le montant de la contribution, intègre à hauteur de 80%, le potentiel financier/hab et à hauteur de 20%, le revenu/hab.

A noter que le principe de la prise en compte du critère de ressources et le « calage » à 20% de ce dernier dans le calcul de la contribution résulte notamment du travail qui a été produit par un groupe de communes sur la fin du mandat précédent auquel a participé de façon très active la ville de Chevilly-Larue.

#### **Progression du Fonds de Péréquation Intercommunal et communal (FPIC)**

Poursuite de la montée en puissance du fonds (art.59 du PLFI2015)

Le montant dû est porté à 780M€, soit une augmentation de +210M€ (+37%) en 2015, l'objectif à l'horizon 2016 étant d'atteindre 2% des ressources fiscales du bloc communal, soit 1Md€.

Pour la ville de Chevilly-Larue, la contribution 2015 est attendue en forte hausse à 2 147 439€ (+37%), soit la progression de l'enveloppe.

L'indice synthétique qui multiplié à la population DGF et à la valeur de point détermine le montant de la contribution, intègre à hauteur de 75%, le potentiel financier/hab et à hauteur de 25%, le revenu/hab.

A noter que les deux fonds de péréquation horizontale s'alignent progressivement sur les modalités de calcul des contributions.



## Fiscalité

- o Minoration de la contribution au redressement des finances publiques dans le calcul des indicateurs de richesse à compter de 2015 :

L'article 58 prévoit que le potentiel financier des communes se détermine à partir du potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire hors part compensation et diminué de la contribution au redressement des finances publiques.

- o Relèvement du taux de remboursement de FCTVA et revalorisation des valeurs locatives :

A la suite d'un amendement adopté le 21 octobre, le taux de FCTVA passe de 15,761% à 16,404% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est appliqué aux dépenses d'équipement.

Pour Chevilly-Larue, sur une base de 6M€ de dépenses d'équipement, l'effet taux produit mécaniquement sur l'attribution du FCTVA une augmentation de 39k€.

La revalorisation des bases de fiscalité directe locale en 2015 est fixée à +0,9% (rappel : les revalorisations 2012, 2013 et 2014 ont été respectivement de +1,8%, +1,8% et +0,9%).

Pour Chevilly-Larue, toutes choses égales par ailleurs (taux communaux inchangés, bases physiques inchangées), l'effet revalorisation base produit mécaniquement un produit fiscal complémentaire de +180k€.

Il est à noter le maintien du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré pour l'année scolaire 2015-2016 sous condition de l'élaboration d'un projet éducatif territorial (amendement adopté le 30 octobre)

Le fonds s'est élevé à 250M€ pour la rentrée 2013-2014, à 360M€ pour la rentrée 2014-2015.

Pour Chevilly-Larue, le montant notifié pour 2014-2015 ressort à 103 150€ sur la base de 2 063 élèves.

Autres mesures :

- taux réduit de TVA de 5,5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les opérations d'accession sociale à la propriété réalisées dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (art.7) ;
- nouvelle ressource pour l'agence de financement des infrastructures de transport de France procurée par une hausse de 2 centimes/litre du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole dès le 1<sup>er</sup> janvier pour compenser l'abandon de l'écotaxe (art.20) ;
- Maintien d'un objectif d'évolution de la dépense publique locale (adoption du projet de loi de programmation des finances publiques 2014- 2019 –art.11) ;

## 2/ Situation financière de la ville

### A - Rétrospective 2009-2014

Sur le mandat précédent non compris 2014, le compte administratif de la ville a délivré un haut niveau d'épargne brute avant remboursement de l'annuité de la dette (5,8M€/an) autorisant durablement un niveau d'investissement soutenu (7,6M€/an) tout en limitant le recours à l'endettement, et préservant ainsi la capacité de désendettement de la ville, autrement dit limitant le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de son encours de dette (29,4M€ au 31 décembre 2013 vs 29,7M€ au 31 décembre 2008).

Pour 2014, sur la base d'un budget primitif communal voté de 50,8M€ décliné à hauteur de 41,6M€ en fonctionnement et exécuté à hauteur de 43,6M€, l'excédent brut de fonctionnement (EBF) ou épargne brute est attendu autour de 5,6M€, soit un niveau très proche de la moyenne observée sur 2009-2013 rappelée supra.

Le niveau des dépenses d'équipement sera lui supérieur à la moyenne observée (autour de 9,1M€ versus 7,6M€ vu supra) pour un budget primitif voté de 9,1M€ pour la section d'investissement décliné à hauteur de 7M€ pour les dépenses d'équipement, le solde correspondant principalement à l'amortissement du capital des emprunts en portefeuille pour 1,9M€.

Le niveau d'équipement réalisé sur la période 2009-2014 est important (47M€ - inclus 9,1M€ au titre de 2014).

L'encours de dette ressort au 31 décembre 2014 à 30,2M€ et la capacité de désendettement correspondante devrait s'établir autour de 5 années sur la base des chiffres projetés au CA2014. Le taux moyen pondéré sur 2014 ressort à 3,42% et devrait s'établir à 3,32% pour 2015. La durée de vie résiduelle de la dette est au 31 décembre 2014 de 16 ans et 8 mois avant l'extinction totale de la dette ; enfin la durée de vie moyenne (durée de vie nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû) s'établit à 7 ans et 11 mois. Cette durée exprime la vitesse moyenne de remboursement de la dette.

Le compte administratif 2014 devrait donc être de bonne facture, améliorant la prévision initiale d'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) du budget primitif 2014 arrêtée à 4M€.

La forte poussée de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), conséquence d'un développement économique soutenu sur le mandat précédent, est le principal moteur de cette évolution favorable de l'EBF. (+1,3M€) à laquelle il faut associer les bons rendements procurés par la taxe additionnelle sur les droits de mutation (+0,14M€), les rôles supplémentaires de taxes d'habitation, de taxes foncières (+0,1M€) et la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement sur 2014 avec une évolution du chapitre 011 autour de +1% reports 2013 inclus explique le bon niveau d'épargne brute.

Ce résultat est aussi la conséquence d'une anticipation par la ville des nouvelles contraintes qu'elle commençait à entrevoir dès 2011, avec la suppression de la taxe professionnelle et la contribution toujours plus grande aux différents fonds de péréquation. La ville a su rechercher de nouvelles recettes en effet dès la fin 2011 en instaurant une taxe de séjour (rendement 2014=77k€), l'ouverture de certains secteurs à la TVA de façon à lui permettre de détaxer partiellement certaines dépenses de fonctionnement (rendement 2014=70k€), la mise en place d'une taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE - rendement 2014=210k€).

La ville a par ailleurs décidé en 2014 de relever au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la base minimum de la cotisation foncière des entreprises (CFE - rendement supplémentaire attendu pour 2015 autour de 230k€).

L'instauration enfin pour 2015 d'une redevance d'occupation du domaine public communal sur le réseau de géothermie complète le dispositif des nouvelles recettes pour 2015 (55k€). Enfin, la marque d'une gestion prudentielle évoquée en introduction s'est traduit sur ces dernières années par la constitution progressive de provisions prélevées sur l'épargne brute pour un montant supérieur à 700k€.

## B - Les principales évolutions à attendre sur la période 2015-2020

Les travaux prospectifs conduits depuis le printemps dernier par la ville à la lumière des contraintes exogènes pour 2015 évoquées supra (cf. PLFI2015) dont les évolutions majeures sont à la fois la forte baisse des dotations de l'Etat, la montée en puissance de la péréquation horizontale assorties du déploiement de la Métropole du Grand Paris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec en corollaire, un « gel de l'impôt économique » à compter de cette date complique singulièrement l'équation budgétaire à venir et « cape » in fine la capacité de la commune à développer le service public local.

Les différents scénarios étudiés suggèrent qu'avec une évolution tendancielle des dépenses réelles de fonctionnement (DRF – non compris les contributions de péréquation horizontale et les charges financières) d'au plus +1,2%/an à compter de 2016 puis +1,1% en 2017 et 2018 et enfin +1% à partir de 2019, la capacité d'investissement de la ville ressortirait en moyenne autour de 5,2M€ sur la période observée, non compris les équipements d'intérêt territorial ou métropolitain.

L'année 2015 constitue au regard de cet horizon une année charnière puisque la ville maîtrisera encore sur cette année tous les leviers dont elle dispose en 2014, et en particulier la possibilité de majorer la pression fiscale sur les agents économiques présents sur le territoire.

Ceci étant dit, même si l'année 2015 restera dans son « pilotage », une année assez semblable aux précédentes, elle différera néanmoins sur le fait que la baisse des dotations de l'Etat sur 2015 va s'intensifier passant d'un effort de 0,3M€ en 2014 à 1M€ en 2015 comme indiqué ci-dessus. Il va donc falloir veiller dès 2015 à contenir les dépenses réelles de fonctionnement de la ville en dessous des 2% (rythme de croisière de ces dernières années) tout en cherchant des recettes nouvelles.

Après la séquence des conférences budgétaires qui se sont tenues entre la mi-novembre et la mi-décembre, le projet de budget primitif 2015 fait état de dépenses de fonctionnement en progression de +1,99% par rapport au budget primitif 2014 expliqué comme suit : +0,98% pour les charges à caractère général, +3,78% pour les dépenses de personnel, -1,14% pour les autres charges de gestion courante.

Pour l'essentiel, en structure, le financement du fonctionnement de la ville est assuré en 2015 comme dans les années passées, par ordre d'importance décroissante, par la composante « impôts et taxes » à concurrence de 68,93%, par les dotations et compensations pour 23,50% et par les produits des services à hauteur de 5,62%. Le poids de l'impôt économique dont la dynamique devrait être « gelée », nonobstant le reversement d'une « dotation territoriale métropolitaine » sensée redistribuer une partie de la dynamique post 2015, est de 32,28%, soit 46,83% des impôts et taxes.

En dynamique, l'évolution des dotations et compensations de l'Etat devrait s'établir à -9,84% (7 607k€), soit une baisse de la composante forfaitaire de -9,97% à 7 146k€, une stabilité de la dotation de solidarité urbaine (81k€), une baisse des allocations compensatrices de -9,25% à 379k€.

Quant à l'évolution des bases fiscales TH, FB et CFE, elles sont attendues respectivement en progression de +1,77%, +1,55% et +3,79% (revalorisation forfaitaire de +0,9% incluse).

### 3/ Les orientations du budget 2015

#### A - La politique sociale : face à la crise, une commune solidaire et protectrice

Elle reste plus que jamais l'une des priorités municipales. La crise de la société n'épargne plus personne : les fins de mois sont de plus en plus difficiles, en attestent les sollicitations de plus en plus nombreuses des chevillais auprès des services d'action sociale et des retraités. Aujourd'hui, l'ensemble des Chevillais bénéficie de la politique tarifaire avec un quotient familial avantageux pour tous les revenus. Ainsi, cette année encore, les tarifs de toutes les activités resteront abordables pour les familles et les aînés, bien en deçà du coût réel de la prestation et dans une démarche visant à maintenir voire améliorer le service offert. En s'appuyant sur les constats du bilan social effectué l'an passé et pour mieux déployer la solidarité aux plus fragiles : familles monoparentales, personnes âgées ou handicapées, personnes privées d'emploi, jeunes en « galère » les attributions d'aides extra légales distribuées (via le CCAS) seront réexaminées pour être toujours plus proches des besoins exprimés.

Un travail a été engagé pour répondre de manière plus réactive au besoin d'aide des personnes victimes de violences conjugales, par la construction d'un dispositif de logements d'urgences qui serviront à un accueil temporaire et rapide.

L'épicerie sociale et solidaire reste un partenaire indispensable pour exprimer la solidarité aux familles. Comme les années précédentes, l'épicerie sera soutenue pour assurer son approvisionnement, son fonctionnement et le développement de toutes ses animations collectives.

Toutes les activités d'accompagnement, d'animations et de loisirs en direction des aînés sont reconduites avec une attention particulière au maintien à domicile et à l'accessibilité des logements nouveaux ou anciens. Dans le cadre des Assises des Séniors en partenariat avec le CLIC, une animation sur le thème des « Séniors au Volant » aura lieu en 2015.

Le travail autour du Comité Consultatif du Handicap se poursuivra avec dynamisme notamment par le diagnostic actualisé des besoins en accessibilité des bâtiments communaux qui permettra d'établir un plan pluriannuel de travaux et la création d'un voire de deux « parcours privilégié(s) » connus et respectés de tous permettant aux personnes handicapées de mieux se déplacer vers le cœur-de-ville, ses commerces et services public..

Au niveau de la contribution sur les questions de la santé, la commune restera en appui de l'activité du Centre de Santé des Halles et du SAMI. La municipalité restera en position de « facilitateur » à l'installation possible d'une maison médicale, rue Pasteur. L'ouverture de la nouvelle pharmacie dans le quartier Bretagne est également attendue en 2015.

#### B - La politique éducative : une commune qui favorise la réussite et l'épanouissement de tous

##### ◆ L'Enseignement/Enfance

A Chevilly-Larue, l'éducation constitue une priorité constante et absolue depuis plusieurs décennies, considérant qu'il ne peut y avoir égalité des chances, épanouissement de la personnalité, construction de soi sans un investissement public éducatif majeur.

Cet engagement et cette politique volontariste de la municipalité en faveur de l'éducation traduits en 2008 dans le Projet Educatif Local se déclinent en une pluralité d'actions pour favoriser l'égalité de tous les enfants et leur proposer un cadre accueillant et confortable propice à leurs apprentissages : distribution de fournitures scolaires en début d'année, dotations en jeux de société, clubs coup de pouce dans toutes les écoles de la commune, classes de découverte pour l'ensemble des CM2, classes de cirque pour les grandes sections de maternelle, travaux d'amélioration des conditions d'accueil des élèves...

L'année 2014 a été marquée par la réforme des rythmes scolaires. La Municipalité a toujours affirmé la nécessité d'une réforme, mais son opposition à la réforme telle qu'elle était proposée, considérant que celle-ci accroissait les inégalités entre les élèves, créait une école à 2 vitesses et constituait un transfert de charge de l'Etat sur les communes. Toutefois, à la parution du décret Hamon du 7 mai 2014, la Municipalité, en toutes responsabilités, s'est inscrite dans le cadre réglementaire afin d'offrir aux enfants et aux familles un accueil à la rentrée 2014/2015.

Le début de l'année 2015 sera consacré à faire le bilan de cette première année d'expérimentation afin d'adresser un rapport à la DASEN.

L'année 2015 sera consacrée à la réécriture du Projet Educatif Local. En effet, celui-ci ayant atteint nombre de ses objectifs, il convient de s'en fixer de nouveaux afin de continuer de répondre aux besoins actuels des familles.

En 2015, la réflexion sur l'amélioration des accueils des enfants dans les centres de loisirs se poursuivra. Une étude de prospective scolaire approfondie incluant les projets de restructuration des quartiers Anatole France, Meuniers et Sorbiers permettra de déterminer les besoins auxquels il faudra répondre en matière d'accueil des enfants dans les groupes scolaires de la ville pour les années à venir.

Par ailleurs, en raison du dramatique incendie survenu au centre de loisirs Pablo Neruda dans la nuit du 31 décembre, des travaux de remise en état devront être réalisés afin de pouvoir de nouveau accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Enfin, les actions menées par la Direction de l'Education seront évaluées afin de continuer de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles : aide aux devoirs, clubs coup de pouce, classe de découverte etc.

#### ◆ La Petite-Enfance

La commune dispose d'un taux de réponse favorable aux demandes de place en crèche conséquent (plus de 47%) dans un secteur où il est quasiment impossible de répondre à l'ensemble des sollicitations. Le développement de l'offre de places se poursuivra avec le projet d'ouverture de la future crèche collective située dans la ZAC Anatole France qui offrira 44 places supplémentaires à l'horizon 2018.

Le travail de professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes à travers notamment le relais d'assistantes maternelles et l'intervention du médecin et de la psychologue du service municipal de la petite enfance se poursuivra également, complétant ainsi l'offre municipale.

Sur ce point et afin d'aider plus efficacement les familles ayant recours à une assistante maternelle indépendante, les modalités d'attribution de l'allocation différentielle qui existe sur la ville depuis 1992 ont été revues fin 2014. L'allocation est maintenant versée en comparant la situation de la famille à une situation identique en crèche collective, ce qui devrait favoriser son attribution.

Les actions d'éveil culturel et éducatif seront poursuivies dans les structures d'accueil collectives avec la Maison du conte et la Médiathèque (projet livre offert à Noël aux enfants des crèches et intervention de la médiatrice du livre), le cinéma avec les séances « ciné-crèche », le conservatoire avec des concerts proposés par des professeurs et le centre culturel A. Malraux avec pour la première fois une pièce de théâtre adapté aux enfants de 18 mois.

Des actions liées au développement durable et à l'agenda 21 ont été mises en place par les éducatrices de jeunes enfants au sein des crèches : mise en place d'un composteur pour la récupération des déchets alimentaires en lien avec la cuisinière et les parents des enfants accueillis (les parents peuvent amener leurs déchets alimentaires afin de contribuer au composteur. En retour, il est possible pour les parents de ramener du compost pour leurs besoins personnels), mise en place d'un potager avec les enfants en lien avec la ferme du Saut du Loup.

Il s'agira également de poursuivre l'amélioration des conditions de travail des personnels de ce secteur à travers le renouvellement du matériel notamment des assistantes maternelles employées par la ville (lits, poussettes) afin de le rendre plus ergonomique et malléable.

La commune a par ailleurs sollicité la Caisse d'Allocations Familiales pour obtenir des financements dans le cadre d'un renforcement de l'accueil d'enfants porteurs de handicap, ainsi que pour la modernisation des outils de gestion notamment par la mise en place d'un portail famille.

#### ◆ La Jeunesse

Priorité du mandat, l'action en faveur de la jeunesse va s'articuler autour des besoins des jeunes chevillais (11-25 ans). Conformément aux orientations municipales, l'accent sera mis sur le travail de proximité privilégiant les rencontres avec les jeunes hors les murs du service municipal de la jeunesse afin d'ajuster l'offre municipale au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations.

Cette offre est déjà large puisque la commune poursuivra en 2015 ses actions notamment en terme d'ouverture à la citoyenneté (à travers le déplacement au Parlement européen ou la cérémonie de la citoyenneté par exemple), d'accompagnement scolaire, d'aides aux projets et de sensibilisation aux grandes causes (journées de droits de l'enfant, journée internationale de la femme, journée de lutte contre le racisme et la xénophobie.....)

Facteur d'intégration sociale et élément déterminant pour l'accès à l'emploi, la commune poursuivra en 2015 ses aides financières à l'obtention du permis de conduire ainsi qu'à l'installation des jeunes dans le logement. Elle poursuivra également et développera la communication autour de l'aide à la mutuelle étudiante qui est de 100€ par adhésion.

L'espace collégien poursuit le développement de ses activités de loisirs à destination des 11-15 ans. Suite à l'incendie des locaux, une réflexion est en cours pour proposer à l'espace collégien un local adéquat.

Les ateliers hip-hop, cirque et théâtre qui rencontrent un fort succès avec plus 90 jeunes issus de tous les quartiers de la ville seront poursuivis, tout comme la mise à disposition de la salle de répétition pour les musiciens, l'offre de séjours sur la base du quotient familial et la possibilité donnée aux groupes de jeunes, accompagnés des animateurs, de construire leur propre projet de séjour.

Divers partenariats qui se sont noués avec les établissements, les structures publiques et les associations locales (Mission Locale, Club Espoir, MPT, Conseil Général, CAF, les collèges et le lycée, Elan, parents d'élèves, théâtre, CILDT, AERA.....) seront également développés et enrichis. Le renforcement des actions favorisant la participation des parents à la vie scolaire et extrascolaire de leur enfants, des moments de sensibilisation des jeunes aux rôles de la police, des pompiers, au comportement à tenir dans les transports publics seront également programmés.

De nouvelles actions seront menées dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire qui est l'un des axes du schéma local de prévention de délinquance. C'est ainsi que verront le jour en 2015 un projet d'accompagnement aux révisions des examens, ainsi qu'un dispositif d'accompagnement des jeunes exclus temporairement.

Ouvert à tous les jeunes scolarisés, aux demandeurs d'emploi et aux jeunes adultes, le Point Information Jeunesse (PIJ), labellisé depuis 2011 par la Direction départementale de la cohésion sociale, est un service personnalisé, anonyme et gratuit, qui aide et conseille les jeunes de 16 à 25 ans pour leur orientation scolaire et professionnelle. Ainsi, des rendez-vous de l'orientation seront également organisés afin que des professionnels viennent expliquer leur métier aux jeunes chevillais.

### C - La politique sportive et culturelle : l'épanouissement pour tous

#### ◆ Le Sport

L'activité sportive à travers toutes les associations intervenant dans ce secteur est très intense à Chevilly-Larue, comme en témoigne l'occupation quasi-totale des nombreux équipements mis à disposition par la commune.

A ce sujet, le gymnase du collège Liberté, ouvert fin 2014, offre en dehors des horaires scolaires, de nouveaux créneaux aux clubs de la commune.

Dans le même esprit, le travail de conception d'un terrain de rugby, d'un club house et d'une nouvelle salle pour les événements familiaux sur le territoire de Chevilly-Larue se poursuivra en 2015 dans le cadre du syndicat intercommunal du second cycle du second degré.

Après des travaux en 2014 sur la piscine notamment sur la pompe à chaleur qui a pu être remise en état, un diagnostic complet est en cours. L'année 2015 verra la réalisation de travaux de maintenance sur le Parc des sports, sur le complexe Dericbourg et Pasteur, ainsi que sur le complexe Marcel Paul. Une étude sera menée sur la faisabilité d'installation d'une mezzanine dans la salle de tennis de table.

Les sportifs chevillais auront par ailleurs comme chaque année, le plaisir d'être conviés aux manifestations traditionnelles autour du sport : les boucles Chevillaises, la soirée des sportifs, les journées sportives scolaires, le forum des sports,....

#### ◆ La Culture

L'année 2015 sera celle de la mise en œuvre du nouveau projet culturel élaboré dans le cadre du comité consultatif de la culture, et dont les deux fils conducteurs sont la conquête de nouveaux publics et la priorité accordée aux jeunes, dans l'accès à la musique, aux arts plastiques, au spectacle vivant, au cinéma et aux formes nouvelles d'expression artistique.

La consolidation de la diversité culturelle s'appuiera sur trois objectifs principaux :

- Faciliter l'accès de tous les chevillais aux activités et équipements culturels ;
- Favoriser le rayonnement culturel de Chevilly-Larue ;
- Développer les passerelles et les partenariats entre les activités et les acteurs de la culture.

Ces objectifs pourront être atteints grâce à la poursuite d'une politique volontariste et ambitieuse, et grâce au maintien des partenariats permettant d'atténuer les baisses futures de dotations.

La poursuite du Contrat Territoire Lecture, permettant d'accompagner le développement de la pratique de la lecture, auprès des populations socialement fragiles, telles que définies dans le CUCS est affirmée.

La commune et la Maison du Conte travaillent au développement de la structure, notamment par un travail sur son projet architectural et artistique. A ce titre, l'appui financier du Conseil Général du Val-de-Marne, de la Région Ile-de-France et de l'Etat est sollicité.

Un travail va s'engager sur l'évolution statutaire du théâtre vers une « régie autonome personnalisée ». Ce travail portera en parallèle sur la création d'un « club des amis du théâtre », ouvert à tout chevillais qui souhaiterait participer à la vie du théâtre et du projet d'établissement.

L'étude de la restructuration du Conservatoire de musique et de danse se poursuivra en 2015, pour un meilleur accueil des élèves et une amélioration de l'organisation des activités.

Enfin, la Cité de la gastronomie, projet d'envergure métropolitain, nationale et internationale, viendra également enrichir le futur paysage culturel local.

D - Une commune dynamique par son développement économique

L'entreprise l'Oréal a accru sa présence sur la commune avec la livraison d'un nouveau bâtiment de recherche en cosmétique. Les filiales de Vinci construction se regroupent dans la zone d'activités Flammarion et l'entreprise Demathieu & Bard construit un nouveau bâtiment pour son siège social.

Une façade tertiaire bénéficiant de l'accessibilité via le tramway et de l'effet vitrine de la RD7 sera conçue dans l'éco-projet Anatole France - Meuniers. L'attractivité du territoire est renforcée par l'accélération du calendrier du prolongement de la ligne 14. Les études pour l'insertion urbaine de la gare « Cité de la gastronomie », desservant la cité administrative du MIN et la future cité de la Gastronomie, vont débuter.

En 2015, il s'agira de consolider l'appareil commercial du Cœur-de-Ville. Afin de faire pour et avec les chevillais, sera lancée une démarche participative pour la dynamisation du cœur-de-ville. Cette démarche doit permettre d'identifier les usages, ainsi que d'élaborer un programme d'actions concertées et partagées par tous.

Une réflexion sera par ailleurs lancée concernant le traitement de l'esplanade du cimetière intercommunal dans le quartier Larue.

E - Les chevillais, au cœur des projets de la municipalité

L'attention particulière portée au dialogue et la concertation avec les Chevillais et les acteurs de la vie locale (associations et comités de quartier) sera poursuivie et renforcée.

L'information et la communication municipale garantiront l'égal accès de chacun au service public local et favoriseront l'implication des habitants dans les actions et/ou projet d'intérêt local. Le dialogue et la concertation se prolongeront notamment au cours des rencontres dans les quartiers et dans le cadre de la démarche de redynamisation du Cœur de ville qui prévoit une large place à la concertation avec les habitants et les acteurs locaux. Les démarches de concertation initiées dans les quartiers, à l'instar des réunions de préparation du budget 2015, devraient servir de point d'appui pour redynamiser les comités de quartier.

Le soutien aux associations locales trouvera son expression au travers des subventions municipales et de l'accompagnement par les services de la commune pour faciliter le développement de l'activité associative.

Les manifestations festives et conviviales sont des instants privilégiés de lien social et de solidarité et seront de nouveau proposées au Chevillais tout au long de l'année.

L'expression des valeurs de solidarité et de paix se traduira également par la poursuite des actions de solidarité internationale déployées dans le cadre des jumelages.



## F – Une ville qui s'aménage au cadre de vie agréable

La municipalité a engagé depuis plusieurs années d'ambitieuses opérations de renouvellement urbain ; que ce soit l'éco-projet Anatole France – Meuniers, ou la restructuration du quartier Sorbiers-Saussaie.

Un des objectifs de ces opérations est d'assurer le parcours résidentiel des chevillais grâce à des logements neufs répondant aux besoins, tout en leur permettant de rester sur le territoire communal. Seront construits des logements locatifs, pour certains familiaux, pour d'autres, adaptés aux personnes âgées et aux jeunes. Des programmes d'accèsion, notamment sociale, encourageront l'accès à la propriété et les parcours résidentiels ascendants.

Ces nouveaux logements répondront aux normes actuelles de confort et aux normes environnementales afin de poursuivre la lutte contre la précarité énergétique et la préservation des ressources naturelles. Les logements les plus vétustes, comme ceux de la cité Anatole France, seront démolis au fur et à mesure des constructions nouvelles.

Début 2015 seront installées les premières grues, tant dans la ZAC Anatole France pour la construction du lot 18a (avenue de la République), que dans la ZAC Sorbiers – Saussaie pour celle du lot 5/6 (rue du Berry)

Le programme public de la ZAC Anatole France comprend une crèche et un foyer pour adolescents handicapés.

Les grands chantiers en cours sur le territoire communal sont l'occasion pour des personnes éloignées de l'emploi d'entrevoir un avenir professionnel à travers des dispositifs d'insertion travaillés en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi. Le chantier du nouveau bâtiment de l'entreprise l'Oréal, a ainsi bénéficié au retour vers l'emploi de 17 personnes. Une démarche comparable sera développée dans le cadre du chantier de l'internat lié au lycée Pauline Rolland, ainsi que dans les autres chantiers via les clauses d'insertion sociale.

Avec les travaux des rues E. Reclus et E. Zola, l'enfouissement des lignes électriques sur la commune a été achevé. La rue F. Sautet a été réaménagée avec des trottoirs plus confortables et avec des plantations.

Le réseau de géothermie sera étendu notamment à la ZAC des Meuniers. Dans le cadre de l'Agenda 21, une des actions permettra d'accompagner les travaux de performance énergétique des combles dans l'habitat individuel.

L'embellissement de la commune va se poursuivre avec les réaménagements des rues Picardie et Nivernais prévus dans le programme de la ZAC Sorbiers – Saussaie. Cette dernière prévoit également l'aménagement des cœurs d'îlots pour leur redonner un usage avec des jardins potagers et des jeux d'enfants. Tous ces aménagements ont également un rôle écologique avec une meilleure gestion de l'eau via la création de noues, ou du bassin de rétention au niveau du quartier Bretagne.

Les travaux de requalification de la rue des Jardins, prévu en 2015, permettront, entre autre, la modernisation du réseau d'assainissement.

En 2014, Chevilly-Larue a reçu une deuxième fleur au concours régional des villes fleuries. Les efforts seront poursuivis avec une attention maintenue pour une gestion des espaces verts protectrice de l'environnement. La présence du végétal dans la ville étant l'affaire de tous, cet engagement sera relayé via l'organisation d'un nouvel événement, qui prendra la forme d'un troc aux plantes printanier.

Des études pour l'implantation de bornes d'apport volontaire des déchets dans les quartiers Sorbiers Saussaie et Anatole France seront réalisées, tandis que se poursuit la provision budgétaire pour une mise en œuvre à l'horizon 2017.

La qualité de l'espace public se conjugue également avec un partage de l'espace entre piétons, vélo et voiture. Il s'agira d'augmenter les itinéraires cyclables, dans le cadre de la mise en œuvre de notre plan de circulations douces.

Il convient de continuer les efforts pour améliorer le cadre de vie des habitants, le lien social et le vivre ensemble. Il s'agit ainsi d'accompagner les habitants dans la réappropriation des espaces publics soit par la présence humaine soit par la mise à disposition de moyens qui permettront de développer des projets favorisant le lien social. Il s'agit également de favoriser la création et le développement d'associations locales (de jeunes, de locataires,..) afin que les chevillais soient acteurs de leur ville et de leur vie. Il s'agit de poursuivre les projets de rénovation urbaine pour offrir aux habitants un cadre de vie agréable et qu'ils auront envie de respecter.

L'ensemble de ces questions traversera l'action du CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). A Chevilly-Larue trois sous-commissions (dans lesquelles tous les acteurs et partenaires sont représentés) travaillent autour des trois thèmes prioritaires : la prévention de la délinquance des jeunes, les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, et l'amélioration de la tranquillité publique. Un schéma local issu du travail de ces sous-commissions sera adopté au cours de l'année.

La prévention est donc un axe prioritaire de la politique municipale en matière de Tranquillité Publique, le travail de proximité s'accroîtra encore. Les missions confiées aux 10 ASVP (pédestres et équestres) seront poursuivies : la verbalisation, nécessaire mais aussi leur rôle de médiation et d'échange avec la population.

Il s'agit également de rappeler la prise en charge par la ville, depuis avril 2013, des opérations d'enlèvement de véhicules (après accord de l'Officier de Police Judiciaire) ce qui a permis une plus grande efficacité et l'opération Tranquillité Vacances très appréciée des habitants.

La ville a également lancé une campagne de protection de ses bâtiments. En 2013, 7 sites ont été équipés de caméras de vidéo-protection. Le développement de ce dispositif à 10 sites supplémentaires est en cours.

Ce travail porte ses fruits...

Les chiffres de la délinquance sont en baisse (à l'exception des cambriolages). Sur les dix derniers mois, la délinquance de voie publique est en baisse de 28% (-38% sur les vols avec violence). *(chiffre fourni verbalement par le poste de police).*

### G - L'Agenda 21

Les priorités de la commune s'inscrivent dans une démarche générale de développement durable qui innove l'ensemble des actions municipales au travers de sa politique en faveur d'une planète plus économe et respectueuse des générations futures.

L'Agenda 21, né le 1<sup>er</sup> février 2011 arrivera au terme de ses 5 années d'existence programmées, à l'horizon 2016. Il s'agit pour l'instant de poursuivre sa mise en œuvre afin de viser un niveau de réalisation le plus élevé possible, et d'en dresser une évaluation.

Parmi les plus marquantes, il convient de citer :

- L'ouverture du 3<sup>ème</sup> relais-mairie avec le relais-énergie ;
- la mise en place d'une aide financière à l'isolation des combles pour les propriétaires de pavillons, ainsi que la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre des actions du Plan local de l'énergie ;
- Les nombreuses aides aux jeunes (permis de conduire, première installation, mutuelle) ;
- Le renforcement du fleurissement et du jardinage sur le territoire communal avec la réalisation de nouveaux jardins potagers familiaux dans les quartiers ;
- L'Observatoire de l'Agenda 21, véritable instance de suivi et d'évaluation des 39 fiches actions, réunissant l'ensemble des acteurs du territoire tous les semestres.

Il sera ensuite nécessaire pour aller plus loin d'endecher une nouvelle concertation au sein de la commune pour construire avec les Chevillais l'Agenda 21 (2016-2020).

#### **4 - Le financement des actions**

Les politiques publiques qu'il est proposé de mettre en œuvre pour pouvoir répondre à la demande de la population vont nécessiter pour la ville d'être en capacité de mobiliser des financements importants.

Ces financements sont de deux ordres : des ressources « courtes » pour permettre aux services de fonctionner au quotidien et favoriser la constitution d'une épargne brute et des ressources « longues » destinées à financer la construction des nouveaux équipements, l'amélioration des équipements existants et le remboursement en capital des emprunts en portefeuille.

Pour ce qui est des ressources « courtes », les bases fiscales TH, FB et CFE sont attendues respectivement en progression de +1,77%, +1,55% et +3,79% (revalorisation forfaitaire de +0,9% incluse).

Il conviendra d'attendre la notification des bases fiscales prévisionnelles qui sera adressée par la Ddfip dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de février 2015 pour disposer des données définitives.

La recherche d'une pression fiscale la plus faible possible est privilégiée dans tous les cas de figure.

Pour ce qui est du compte déchets, son financement est assuré par la redevance pour les déchets industriels et commerciaux banaux (DICB) réévalués de +1% pour l'année 2015 et une stabilité du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) fixé à 5,88% et inchangé depuis 2010.

Les recettes dites ressources « longues » sont les subventions d'investissement à rechercher auprès des partenaires habituels de la commune pour les prochaines opérations, les subventions d'investissement actées sur des opérations terminées et dont l'encaissement interviendra sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015 (890k€), le résultat de clôture de la ZAC Petit Leroy arrêté à ce jour à 745k€ et le FCTVA (1 180k€) indexé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2014.

Ces montants structurants sont complétés par des recettes plus modestes (amendes de polices, dotation départementale globale d'investissement, taxe d'aménagement) attendues pour respectivement 35k€, 45k€, 100k€.

Au vu de ces différentes hypothèses, l'équilibre du budget nécessitera un recours à l'emprunt inférieur à 2M€.

## 5 - Le budget annexe d'assainissement

Le budget annexe d'assainissement est uniquement financé par la redevance d'assainissement (320k€ en année pleine), composante du prix de l'eau payée par l'usager (7,85% du prix de l'eau année 2013).

Cette redevance (0,3092€ ht/m<sup>3</sup>) inchangée depuis 2012, finance les opérations de surveillance et de maintenance du réseau (80k€), le paiement de l'annuité de la dette (85k€) en 2015 et les nouveaux investissements.

Le FCTVA attendu au tour de 16k€ en 2015 participe au financement.

Le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la modernisation du réseau s'établit à 200 000 €, sachant que dans la configuration actuelle (redevance inchangée, faible recours à l'emprunt) du budget annexe d'assainissement, la capacité d'investissement est de 200k€/an.

Dans le cadre de la requalification de la rue des jardins, des travaux de mise en séparatif du réseau sont prévus. Par ailleurs, le reprofilage des radiers sur assainissement sera réalisé sur le parc municipal des sports afin de permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales en cas d'orage.

La dette cantonnée sur ce budget annexe est au 31 décembre 2014 de 772k€ assorti d'un taux moyen pondéré de 3,43% en 2014 et attendu à 3,34% pour 2015. La durée de vie résiduelle est de 15 ans et 11 mois et la durée de vie moyenne est de 7 ans et 10 mois.

Vu,  
La Directrice générale des services.